REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE ROUNTZENHEIM-AUENHEIM

ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2024 à 20h00 à l'Espace Vauban.

MEMBRES:

Bénédicte KLÖPPER, Claude STURM, Valérie DITTGEN, Nathalie SCHOTT, Luc ILLIG, Huguette LUX, Philippe BOUCHET, Anastasie ARTH, Philippe HELDT, Nathalie HOLTZ, Frédéric EHRHART, Caroline DEUBEL, Mathieu GENTNER, Evelyne DOMENGE, Joseph GRESS, Nadine SCHLACHTER, Olivier LOGEL, Béatrice GEORG, Joseph HICKEL, Gérard VOLCKMANN, Sandrine SCHALLWIG et Bernhardt NARWUTSCH

POUVOIRS:

Madame Anastasie ARTH qui donne procuration à Madame Valérie DITTGEN Madame Caroline DEUBEL qui donne procuration à Madame Sandrine SCHALLWIG Madame Béatrice GEORG qui donne procuration à Madame Evelyne DOMENGE

EXCUSES:

Monsieur Joseph HICKEL et Monsieur Bernhardt NARWUTSCH

*

La condition de **quorum** étant remplie, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame le Maire.

ORDRE DU JOUR:

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2024
- 3. Ressources humaines
- 4. Finances : décisions budgétaires modificatives
- 5. Finances : présentation de devis
- 6. Compte-rendu des décisions du Maire
- 7. Divers

*

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Proposition selon l'ordre de la liste des Conseillers d'après leur âge : Nadine SCHLACHTER

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : De désigner Madame Nadine SCHLACHTER, Conseillère municipale, comme secrétaire de séance. Madame Nadine SCHLACHTER contresignera les délibérations et le procès-verbal de la présente séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2024

Lecture du procès-verbal par Madame le Maire à l'ensemble des Conseillers avant de prendre note des éventuelles modifications. A l'issue de la séance, le procès-verbal sera modifié en conséquence et publié.

Vu le projet de procès-verbal présenté en séance et diffusé à l'ensemble des Conseillers en annexe de l'invitation à la présente réunion,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin sans aucune observation.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. RECRUTEMENT D'UNE APPRENTIE

Madame le Maire indique que l'école maternelle va comptabiliser beaucoup d'enfants à la rentrée et ils sont de plus en plus nombreux à assister à la sieste mais ils ne dorment pas tous. De plus, les enfants sont de plus en plus compliqués à gérer.

4 candidates sont venues faire une journée d'essai à l'école. Philippe et Claude ont rencontré deux d'entre elles (choisies par l'équipe pédagogique). Le choix est assez uniforme sur l'une des candidates, plus âgée et plus expérimentée.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'approuver le recours à un contrat d'apprentissage.

Article 2 : De conclure, dès la rentrée scolaire 2024/2025 un contrat d'apprentissage à l'école maternelle dans le cadre de la préparation d'un CAP Accompagnement Petite Enfance durant 2 ans maximum.

Article 3 : De charger le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

*

3.2. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal précédent, le poste de Mireille Farny a été supprimé. Dans la continuité de cette décision, le poste d'Angélique Wahl va évoluer et son temps de travail sera augmenté de 4h par semaine.

Elle sera secondée par un prestataire externe à raison de 7h par semaine.

- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
- Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet de 17h30 à 21h30,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité des membres présents :

- **Article 1 :** D'approuver la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet de 17h30.
- **Article 2 :** D'approuver la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint technique de 21h30.
- **Article 3 :** De charger le Maire de toutes les démarches utiles à l'exécution du présent avenant.

4. FINANCES: DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Monsieur Philippe BOUCHET, Conseiller délégué indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

La trésorerie nous demande de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

4.1 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE: BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Article 1: De valider les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT						
60628 – Autres fournitures	100€					
6817 – Dépréciation de créances		100€				

4.2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE: BUDGET ANNEXE FORET

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Article 1: De valider les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes				
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits			
FONCTIONNEMENT							
6188 – Autres frais	200€						
6817 – Dépréciation de créances		200€					

5. PRESENTATION DE DEVIS

➤ Groupe scolaire – Dalles des préaux – 6362,28€

Madame le Maire indique que les dalles des deux préaux du groupe scolaire doivent être poncées afin qu'elles soient patinées et qu'elles résistent dans le temps.

➤ Tables de pique-nique – 619,20€

Monsieur Luc ILLIG, Adjoint au Maire indique qu'il est proposé de remplacer la table de piquenique au bout de la rue de la gare, au début de la piste cyclable. Le banc actuel a au moins 10 ans voire plus.

Monsieur Olivier LOGEL, Conseiller délégué, indique que le modèle des bancs situés dans la zone piétonne d'Haguenau semble plus sympa esthétiquement et plus durable.

Il est décidé que le devis soit mis en attente pour le moment.

Monsieur Luc ILLIG, Adjoint au Maire indique également que deux bancs sont actuellement stockés au service technique et que l'idée est d'en installer un après le pont de la Moder.

Madame Valérie DITTGEN, Adjointe au Maire pose la question de l'installation de bancs dans le village, projet de longue date. Il est proposé d'installer un banc devant l'arbre près de l'Espace Vauban.

Caissons pour le périscolaire – 2102,40€

Madame le Maire indique que le périscolaire demande l'installation de caissons dans le couloir pour du rangement supplémentaire. Deux devis sont présentés à l'ensemble des élus et il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Menuiserie Max pour un montant de 2102,40€.

Des crochets déclipsables pour éviter les risques de strangulation des enfants seront également installés.

6. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire indique que l'infirmière du village déménage et cesse son activité. Une nouvelle infirmière reprendra son activité mais elle a besoin d'une adresse dans le village ellemême étant domiciliée à Schirrhein.

Un bail a donc été conclu pour un montant de 50€ par an. Elle disposerait une boîte aux lettres et une plaque au cabinet médical.

7. DIVERS

Urbanisme

Madame le Maire présente les dernières Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) enregistrées ainsi que les dernières Déclarations Préalables (DP) et les derniers Permis de Construire (PC) accordés.

Vent d'est

Madame le Maire indique que le projet de panneaux photovoltaïques flottants est actuellement en cours. La commune doit donner son avis car une modification du PLUi est nécessaire. Le risque étant qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de recul sur le devenir de l'exploitation lors de la cessation. Il faudrait que cette partie soit précisée dans la convention. Des informations complémentaires (durée du bail, pérennité de l'installation dans le temps, traitement et remise en état en fin d'activité, conséquences en cas de disparition de l'entreprise...) seront demandées à Vent d'Est afin de pouvoir délibérer avec plus d'éléments au CM de septembre

> 14 juillet 24

Madame Valérie DITTGEN, Adjointe au Maire indique que la préparation de la salle se fera le samedi matin à 9h30 pour la mise en place de la salle.

Journée des élus

Madame le Maire indique que le projet « initiation au Golf » est assez cher (plus de 35 euros par personne). La nouvelle proposition serait une visite de la cour de Marie et/ou du musée de l'abri à Hatten. Le repas sera pris dans la commune.

Torchis – Groupe scolaire

Un atelier pour participer à l'application du torchis au groupe scolaire est organisé le lundi 22 juillet à 14h00 pour les volontaires. Les enfants participeront également dans la matinée.

Barbecue

Les agents du service technique organisent un barbecue le vendredi 19 juillet à 12h aux ateliers. Ils invitent cordialement les membres du Conseil Municipal à y participer.

> TBI

Monsieur Philippe BOUCHET, Conseiller délégué indique qu'une commande de TBI a été lancée au mois de mars mais la livraison n'est toujours pas intervenue. En conséquence la commande sera potentiellement annulée et de nouveaux prestataires seront sollicités pour une installation en septembre.

Pot de fleur devant chez Gramfort

Monsieur Joseph GRESS, Conseiller municipal indique que le pot de fleurs installé devant la boulangerie Gramfort cache la visibilité des usagers en sortant de la Rue des Moutons.

Il est proposé de déplacer le pot de fleurs d'un mètre.

Arbre – Aire de jeux

Madame Nathalie HOLTZ, Conseillère Municipal indique que l'un des arbres plantés au terrain de jeu ne semble pas pousser. L'entreprise WURTH est déjà au courant et interviendra prochainement.

Rue des cerisiers

Madame Sandrine SCHALLWIG, Conseillère municipale pose la question de l'entretien du terrain Rue des Cerisiers. Madame le Maire indique que le terrain est officiellement redevenu propriété de la Commune et l'entreprise WURTH est donc intervenue pour nettoyer ce dernier.

Le terrain sera à nouveau commercialisé dans les prochains jours.

Visa du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2024 :

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Bénédicte KLÖPPER. Nadine SCHLACHTER.